

RÈGLEMENT

DU GAMARDE TRAIL 2026

Dimanche 25 octobre 2026 – Gamarde-les-Bains (Landes)

Article 1 – Organisation

Le **GAMARDE TRAIL** est une manifestation sportive organisée par la **Commune de Gamarde-les-Bains**, dans les Landes.

La manifestation se déroule le **dimanche 25 octobre 2026** sur le territoire de la commune de Gamarde-les-Bains.

La gestion des **inscriptions et du chronométrage** des épreuves concernées est assurée par la société **Pyrénées Chrono**, prestataire de la manifestation.

L'organisation souhaite proposer un événement sportif, convivial et accessible à tous, dans le respect des participants, des bénévoles, des riverains et de l'environnement.

Article 2 – Les épreuves

Le GAMARDE TRAIL propose trois épreuves :

- **13 km Duo** : course nature en équipe de deux, chronométrée et classée.
- **8 km Solo** : course nature individuelle, chronométrée et classée.
- **2,5 km Kids** : parcours ludique et familial destiné aux enfants de **7 à 15 ans**, accompagnés obligatoirement d'un parent ou d'un adulte responsable. Cette animation n'est ni chronométrée ni classée.

Catégories et conditions d'accès

Épreuve	Âge / catégorie	Participation
13 km Duo	Juniors U20 et +	À partir de 18 ans
8 km Solo	Cadets U18 et +	À partir de 16 ans
2,5 km Kids	Enfants de 7 à 15 ans	Accompagnement obligatoire par un parent ou un adulte responsable

Les horaires de départ :

- **13 km Duo : 10H**
- **8 km Solo : 10H30**
- **2,5 km Kids : 11H**

Les parcours pourront emprunter des chemins, sentiers et voies ouvertes à la circulation. Les participants doivent respecter le balisage ainsi que les consignes des organisateurs, bénévoles et signaleurs.

Article 3 – Conditions de participation

Chaque participant s'inscrit dans l'épreuve correspondant à son âge et à sa situation.

Pour les épreuves chronométrées, les conditions de participation et les justificatifs exigés sont ceux prévus par la réglementation en vigueur à la date de la manifestation.

Les participants mineurs aux épreuves chronométrées devront fournir les documents nécessaires à leur participation conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le **2,5 km Kids**, chaque enfant doit être accompagné pendant toute la durée du parcours par un parent ou un adulte responsable.

L'organisation pourra refuser la participation d'une personne dont l'inscription ou les justificatifs seraient incomplets ou non conformes.

Article 3 bis – Justificatifs de participation aux épreuves chronométrées

Pour participer aux épreuves **13 km Duo et 8 km Solo**, chaque participant devra fournir, au moment de son inscription, le justificatif requis par la réglementation en vigueur à la date de la manifestation.

Participants majeurs

Les participants majeurs titulaires d'une licence permettant la participation aux compétitions dans la discipline concernée devront fournir une licence valide conformément aux dispositions fédérales en vigueur.

Les participants majeurs **non licenciés** devront présenter un **Pass Prévention Santé (PPS) valide le jour de l'épreuve**, conformément aux dispositions de la Fédération Française d'Athlétisme.

Le PPS est obtenu à l'issue du **Parcours de Prévention Santé** réalisé sur la plateforme officielle de la Fédération Française d'Athlétisme.

Participants mineurs

Pour les participants mineurs aux épreuves chronométrées, les conditions de participation sont celles prévues par la réglementation en vigueur à la date de la manifestation.

Le mineur devra notamment remplir, avec son représentant légal, le questionnaire de santé prévu par la réglementation. Selon les réponses apportées, un certificat médical pourra être exigé.

Contrôle des justificatifs

L'organisation et **Pyrénées Chrono** se réservent le droit de contrôler la validité des justificatifs fournis.

Aucun participant ne pourra prendre le départ d'une épreuve chronométrée si les justificatifs exigés par la réglementation ne sont pas valides ou n'ont pas été fournis dans les délais prévus.

Les justificatifs devront être transmis selon les modalités définies lors de l'inscription.

Article 4 – Particularités des épreuves

13 km Duo

L'épreuve se court en équipe de deux.

Les deux équipiers doivent effectuer l'intégralité du parcours ensemble et franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Le classement est établi sur le temps réalisé par le duo.

8 km Solo

L'épreuve est individuelle et chronométrée.

Un classement sera établi à l'issue de la course.

2,5 km Kids

Le parcours Kids est destiné aux enfants âgés de **7 à 15 ans**.

Chaque enfant doit être accompagné pendant toute la durée du parcours par un parent ou un adulte responsable.

L'adulte accompagnateur est responsable de l'enfant pendant l'épreuve.

Chaque enfant inscrit recevra **un dossard**, qui devra être porté de manière visible pendant toute la durée du parcours.

Le parcours Kids est une **animation familiale et ludique, sans chronométrage et sans classement**.

Aucune puce électronique de chronométrage ne sera remise aux participants du parcours Kids.

Article 5 – Inscriptions

Les inscriptions sont réalisées selon les modalités communiquées par l'organisation et via la plateforme gérée par **Pyrénées Chrono**.

Le nombre total de participants est **limité à 250 inscriptions**, toutes épreuves confondues.

Les tarifs d'inscription sont les suivants :

- **13 km Duo : 13 € par participant + frais d'inscription**
- **8 km Solo : 8 € par participant + frais d'inscription**
- **2,5 km Kids : gratuit, uniquement les frais d'inscription**

Les inscriptions sur place sont possibles, sous réserve des places encore disponibles dans la limite des 250 participants.

Le retrait des dossards se fera le jour de la manifestation, **dimanche 25 octobre 2026, de 8H30 à 9H30**.

Pour les épreuves **13 km Duo et 8 km Solo**, une **puce électronique de chronométrage** sera **remise à chaque participant en complément de son dossard**, lors du retrait de celui-ci.

Pour le **2,5 km Kids**, chaque enfant recevra également **un dossard**, mais **aucune puce électronique de chronométrage**.

L'inscription est personnelle et nominative.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le nombre de participants pourra être limité pour des raisons d'organisation ou de sécurité.

Article 6 – Dossards et chronométrage

Pour l'ensemble des épreuves, chaque participant se voit attribuer un dossard selon les modalités définies par l'organisation et Pyrénées Chrono.

Le dossard doit être porté de manière visible pendant toute la durée de l'épreuve.

Le dossard est personnel et ne peut être cédé à une autre personne sans accord préalable de l'organisation.

Pour les épreuves **13 km Duo et 8 km Solo**, chaque participant recevra, en complément de son dossard, une **puce électronique permettant le chronométrage de l'épreuve**.

Cette puce doit être portée conformément aux consignes données lors du retrait des dossards et pendant toute la durée de l'épreuve.

La puce électronique devra impérativement être restituée à l'organisation à l'issue de l'épreuve.

Toute puce non restituée ou manquante sera **facturée 10 € au participant**.

Le 2,5 km Kids n'est pas chronométré et ne fait l'objet d'aucun classement.

Le chronométrage et l'établissement des résultats des épreuves concernées sont assurés par **Pyrénées Chrono**.

Toute personne participant sous l'identité d'un autre concurrent pourra être exclue de la manifestation.

Article 7 – Parcours et balisage

Les participants doivent impérativement suivre le parcours balisé.

Tout raccourci, toute sortie volontaire du parcours ou tout passage par un itinéraire non autorisé pourra entraîner la disqualification pour les épreuves chronométrées ou l'exclusion de

l'animation Kids.

Les participants doivent respecter les propriétés privées traversées dans le cadre de la manifestation.

Il est interdit de dégrader les clôtures, cultures, plantations ou installations rencontrées sur le parcours.

Article 8 – Sécurité

Les participants doivent respecter les consignes données par les organisateurs, bénévoles, signaleurs et services de secours.

Lorsque le parcours emprunte une voie ouverte à la circulation, les participants doivent respecter le code de la route et les consignes des signaleurs.

Tout participant constatant une situation dangereuse ou un concurrent en difficulté doit prévenir l'organisation ou les secours et, dans la mesure de ses possibilités, lui porter assistance.

L'organisation pourra mettre hors course tout participant dont le comportement serait jugé dangereux pour lui-même ou pour les autres.

Pour le **2,5 km Kids**, l'adulte accompagnateur est responsable de l'enfant pendant toute la durée du parcours.

Article 9 – Abandon

Tout participant souhaitant abandonner doit, dans la mesure du possible, en informer un membre de l'organisation.

Il doit suivre les consignes qui lui seront données afin de rejoindre l'arrivée ou un point de regroupement.

Tout abandon doit être signalé afin que l'organisation puisse s'assurer qu'aucun participant ne reste sur le parcours.

Article 10 – Ravitaillement

13 km Duo

Deux points de ravitaillement seront prévus sur le parcours du 13 km Duo.

8 km Solo

Un point de ravitaillement sera prévu sur le parcours du 8 km Solo.

2,5 km Kids

Aucun ravitaillement spécifique n'est prévu sur le parcours Kids.

Pour l'ensemble des épreuves les participants sont invités à utiliser leur propre contenant réutilisable lorsque cela est possible.

Tout déchet doit être conservé jusqu'à un point de collecte.

Article 11 – Respect de l'environnement

Le GAMARDE TRAIL se déroule dans un environnement naturel que chaque participant s'engage à respecter.

Il est notamment interdit de :

- jeter des déchets sur le parcours
- sortir volontairement du parcours balisé
- dégrader la végétation, les cultures ou les installations
- franchir ou détériorer les clôtures
- perturber volontairement les animaux
- adopter un comportement irrespectueux envers les riverains ou les propriétaires des terrains traversés

Tout comportement portant atteinte à l'environnement ou au bon déroulement de la manifestation pourra entraîner une exclusion.

Article 12 – Modification, interruption ou annulation

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires ou les modalités de la manifestation lorsque les circonstances l'exigent.

En cas de conditions météorologiques dangereuses, de décision administrative, de problème de sécurité ou de toute circonstance exceptionnelle mettant en danger les participants, l'organisation pourra modifier, interrompre ou annuler une ou plusieurs épreuves.

La décision sera prise par l'organisation en concertation, le cas échéant, avec les autorités compétentes et les services de sécurité.

Article 13 – Responsabilité

Chaque participant reconnaît participer sous sa propre responsabilité et s'engage à s'inscrire uniquement s'il est apte à pratiquer l'activité choisie.

Pour le **2,5 km Kids**, le parent ou l'adulte responsable accompagnant l'enfant assume la responsabilité de celui-ci pendant toute la durée du parcours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des participants.

Chaque participant est responsable des dommages qu'il pourrait causer à des tiers ou à leurs biens.

Article 14 – Droit à l'image

Des photographies et vidéos pourront être réalisées pendant la manifestation par la commune de Gamarde-les-Bains, ses partenaires ou les personnes mandatées à cet effet.

Ces images pourront être utilisées dans le cadre de la communication et de la promotion du GAMARDE TRAIL et des activités de la commune, notamment sur les supports imprimés, numériques et les réseaux sociaux.

Pour les mineurs, les conditions d'autorisation d'utilisation de l'image seront précisées lors de l'inscription.

Article 15 – Remise des prix

Une remise des prix sera organisée à l'issue des épreuves chronométrées.

13 km Duo

Seront récompensés :

- **1er duo**
- **2e duo**
- **3e duo**

8 km Solo

Seront récompensés :

- **les 3 premiers hommes**
- **les 3 premières femmes**

Le **2,5 km Kids**, qui n'est ni chronométré ni classé, ne fera pas l'objet d'un classement ni d'une remise de prix liée à la performance.

Article 16 – Repas

À l'issue de la manifestation, une **proposition de repas au tarif de 15 € par personne** sera proposée aux participants et accompagnateurs.

Au menu :

Salade de crudité / rougail saucisse, riz / crème caramel

La réservation du repas devra être effectuée **au moment de l'inscription**.

Le nombre de repas étant limité, aucune réservation ne pourra être garantie après la clôture des inscriptions ou le jour de la manifestation.

Article 17 – Acceptation du règlement

L'inscription au GAMARDE TRAIL et la participation à la manifestation impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Chaque participant s'engage à respecter :

- les organisateurs et les bénévoles
- les autres participants
- les signaleurs et les services de secours
- les riverains et les propriétaires des terrains traversés
- le parcours et l'environnement

Le présent règlement pourra être complété ou modifié par l'organisation si nécessaire afin de tenir compte des obligations réglementaires et des impératifs de sécurité.